



Assemblée générale

Distr. générale
24 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 68/287 du 30 juin 2014 sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, un crédit d'un montant brut de 1 397 036 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission, et de mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres.
2. Depuis la publication du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sous la cote A/68/788, le 7 mars 2014, et l'adoption de la résolution 68/287 de l'Assemblée générale, des changements notables sont intervenus dans les paramètres d'évaluation des coûts et les hypothèses budgétaires, lesquels ont eu des incidences importantes sur le budget approuvé, faisant augmenter les prévisions de dépenses.
3. Plus de 15 ans après sa création, la MONUSCO est entrée dans une nouvelle phase à partir de mars 2013 avec la conclusion de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région qui a inspiré un engagement renouvelé en faveur du processus politique. La création de la nouvelle Brigade d'intervention au sein de la force de la Mission a permis de mettre l'accent sur une intensification des efforts consacrés à la protection des civils et des opérations conjointes menées avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Mission a procédé à des remaniements importants à la fois dans la définition de ses priorités et dans son implantation physique pour privilégier davantage les provinces de l'est du pays. L'approche des



élections nationales prévues en 2016 laisse entrevoir la perspective de nouvelles avancées sur la voie de la paix et de la stabilité pour la République démocratique du Congo et la MONUSCO, mais le rythme soutenu observé récemment pour les opérations de sécurité et les autres activités continue de refléter l'urgence de la situation et l'ampleur des risques qu'elle peut engendrer.

4. La réorganisation prévue des forces de la MONUSCO, comprenant une réduction des effectifs (environ 2 000 hommes en moins, soit 10 % du maximum autorisé), n'a pas eu lieu avant le début de l'exercice 2014/15 comme il avait été envisagé lors de l'établissement du budget. Les opérations militaires se sont poursuivies ces derniers mois dans le cadre des efforts visant à éliminer les groupes armés, qui sont la principale cause de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces opérations de sécurité et le soutien accru fourni aux FARDC au cours de l'exercice 2014/15 sont toujours un facteur essentiel dans l'engagement de la Mission au service de la restauration de l'autorité de l'État dans le pays et de la protection des civils. Alors même que le retrait de 2 000 soldats et la mise en œuvre de diverses mesures relatives à la réorganisation des forces militaires de la MONUSCO seront amorcés sous peu, les incidences du retard sur le budget de l'exercice en cours sont estimées au total à 50,5 millions de dollars. Ces coûts supplémentaires ont trait au remboursement des sommes dues aux pays qui ont fourni des contingents et un matériel quantitativement plus importants que prévu, ainsi que des rations et des moyens de transport pour ces troupes, et au rapatriement de matériel pendant l'exercice en cours.

5. Lorsqu'elle avait approuvé les crédits pour l'exercice 2014/15, l'Assemblée générale a pris un certain nombre de décisions qui ont eu des incidences notables sur le remboursement des dépenses relatives au personnel en tenue aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police : elle a notamment majoré le taux de remboursement et institué une nouvelle règle disposant que le matériel convenu doit être déployé et utilisable pour que les pays fournisseurs puissent se voir rembourser la totalité des dépenses afférentes au personnel associé. Selon les prévisions établies avant le début de l'exercice 2014/15, le montant des remboursements à effectuer pour la Mission devait être réduit de 22,6 millions de dollars pour l'exercice en question du fait de cette nouvelle corrélation avec les lacunes concernant le matériel appartenant aux contingents. Les crédits initialement alloués à la MONUSCO pour l'exercice ont été sensiblement augmentés aux fins de l'application des nouveaux taux de remboursement, mais les abattements appliqués corrélativement aux remboursements au titre du matériel manquant ou inutilisable ont été incorporés sous la rubrique Transports aériens du budget de la Mission au lieu d'être rattachés au personnel. Ces ajustements ont eu pour effet de masquer en partie les coûts additionnels occasionnés par le retard dans la réduction des effectifs des contingents et, inversement, d'exagérer l'importance du surcroît de dépenses pour les opérations aériennes de la Mission. Même si l'effet net sur le financement de la Mission pour l'exercice est nul, ce facteur est pris en considération dans les explications fournies ci-dessous au sujet de l'écart constaté pour les transports aériens.

6. Le tableau ci-après récapitule les résultats des efforts engagés par la Mission pour revoir ses priorités en matière de financement de façon à les adapter aux exigences de base. Cette démarche intègre un certain nombre de contraintes importantes qui ont été prises en compte, mais il reste quelques défis majeurs pour lesquels la MONUSCO n'est financièrement pas capable de faire face aux dépenses

supplémentaires par une simple modification des priorités, comme indiqué dans l'analyse des écarts présentée au-dessous du tableau. Si le montant total des dépenses imprévues pour l'exercice 2014/15 s'élève à 73,5 millions de dollars du fait du retard intervenu dans la réduction des effectifs et de l'augmentation du coût des traitements du personnel recruté sur le plan national, le montant net des crédits additionnels nécessaires pour cet exercice a pu être limité à 38,6 millions de dollars grâce à des compressions de dépenses et à des efforts de rationalisation dans d'autres domaines.

Ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (1)	Montant total des dépenses prévues (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	47 792,8	43 035,0	4 757,8	10,0
Contingents	568 831,9	567 561,6	1 270,3	0,2
Police des Nations Unies	23 741,8	21 360,2	2 381,6	10,0
Unités de police constituées	32 632,2	25 695,8	6 936,4	21,3
Total partiel	672 998,7	657 652,6	15 346,1	2,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	189 789,3	182 051,8	7 737,5	4,1
Personnel recruté sur le plan national	79 102,3	106 571,5	(27 469,2)	(34,7)
Volontaires des Nations Unies	23 209,8	19 957,8	3 252,0	14,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 681,6	9 681,6	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	6 311,1	5 100,0	1 211,1	19,2
Total partiel	308 094,1	323 362,7	(15 268,6)	(5,0)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	1 165,2	572,4	592,8	50,9
Voyages	8 832,0	7 739,3	1 092,7	12,4
Installations et infrastructures	88 538,2	87 100,3	1 437,9	1,6
Transports terrestres	24 831,5	27 518,4	(2 686,9)	(10,8)
Transports aériens	206 472,2	237 897,2	(31 425,0)	(15,2)
Transports maritimes ou fluviaux	1 455,9	1 432,6	23,3	1,6
Communications	26 282,6	26 282,6	—	—
Informatique	16 618,1	16 618,1	—	—

Catégorie	Montant alloué (1)	Montant total des dépenses prévues (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Santé	2 222,4	2 003,5	218,9	9,8
Matériel spécial	-	-	-	-
Fournitures, services et matériel divers	32 525,1	40 434,0	(7 908,9)	(24,3)
Projets à effet rapide	7 000,0	7 000,0	-	-
Total partiel	415 943,2	454 598,4	(38 655,2)	(9,3)
Total brut	1 397 036,0	1 435 613,7	(38 577,7)	(2,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 544,8	26 822,0	(1 277,2)	(5,0)
Total net	1 371 491,2	1 408 791,7	(37 300,5)	(2,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 439,3	1 439,3	-	-
Total	1 398 475,3	1 437 053,0	(38 577,7)	(2,8)

7. La dépense additionnelle d'un montant de 27,5 millions de dollars (soit une hausse de 34,7 %) prévue au titre du personnel recruté sur le plan national s'explique par un relèvement des barèmes des traitements applicables à ce personnel en janvier 2014, lequel a pris effet au 1^{er} novembre 2013 et n'avait pas été pris en compte dans le projet de budget pour 2014/15. Les taux d'augmentation étaient de 37,5 % pour les administrateurs et de 33,7 % pour les agents des services généraux en poste en République démocratique du Congo. Les barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national en Ouganda ont également été révisés avec effet au 1^{er} août 2014, ce qui se traduit par une augmentation de 7,3 % pour les administrateurs et de 9 % pour les agents des services généraux.

8. Le crédit additionnel d'un montant de 31,4 millions de dollars demandé au titre des transports aériens s'explique par le fait que l'Assemblée générale a décidé d'opérer une réduction de crédits d'un montant de 22,6 millions de dollars appliquée par inadvertance à la rubrique des transports aériens plutôt qu'à celle des contingents militaires et des unités de police constituées, comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, ce qui a entraîné un gonflement des dépenses supplémentaires à la rubrique Transports aériens et une sous-estimation de l'écart enregistré pour les coûts afférents aux contingents militaires et aux unités de police constituées. En outre, la modification des clauses contractuelles concernant deux hélicoptères Rooivalk a occasionné un surcoût de 8 millions de dollars. Si les prévisions impliquent un dépassement de crédits estimé à 31,4 millions de dollars, en contrepartie, la MONUSCO a commencé à réduire le nombre des vols réguliers programmés en vue de limiter le recours aux voyages aériens pour son personnel, en particulier dans le contexte de la réorientation vers les provinces de l'est. La réalisation des économies escomptées pour les dépenses connexes sera assurée par une rationalisation de la flotte aérienne de la Mission, qui permettra d'accroître les possibilités de partage d'aéronefs avec d'autres opérations déployées dans la région.

9. La dépense additionnelle d'un montant de 7,9 millions de dollars prévue à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, s'explique par : a) le transfert de matériel appartenant aux contingents entre une base opérationnelle de compagnie située à Kinshasa et Gemena; b) une augmentation du volume de carburant acheminé par la route, en raison de l'utilisation de nouveaux itinéraires (Kisangani-Bunia et Beni-Dungu), pour le ravitaillement de la nouvelle base opérationnelle de compagnie établie à Gemena et de deux postes temporaires d'observation militaire dans l'ouest du pays; et c) le transport du matériel appartenant à l'ONU et des effets personnels des fonctionnaires qu'il reste à transférer de Kinshasa à Goma.

10. La dépense additionnelle d'un montant de 2,7 millions de dollars prévue au titre des transports terrestres tient au règlement d'obligations contractuelles en matière de livraison de carburant.

11. La diminution des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police (15,4 millions de dollars) s'explique principalement par une révision à la hausse des estimations pour les taux moyens de vacance de postes par rapport aux prévisions initiales, notamment : un taux estimé à 9 %, contre 5 % dans le budget, pour les observateurs militaires, et la réduction de 38 % du taux de l'indemnité de subsistance (missions) versée pendant les 30 premiers jours à compter de mars 2015; un taux estimé à 14 % pour la police des Nations Unies, contre 6 % dans le budget; un taux estimé à 24 % pour les unités de police constituées, contre 1 % dans le budget.

12. La Mission s'est également efforcée de redéfinir les priorités pour l'affectation des fonds, dans la mesure du possible, notamment en limitant les recrutements aux besoins essentiels et immédiats pour la période restant à courir de l'exercice 2014/15. Par voie de conséquence, ses taux de vacance de postes ont augmenté au cours de cet exercice. Les économies prévues au titre du personnel civil se décomposent comme suit : a) une diminution de 7,7 millions de dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, imputable à un taux moyen de vacance de postes estimé à 16 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, contre 10 % dans le budget; b) une diminution de 3,3 millions de dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, imputable à un taux moyen de vacance de postes estimé à 14 %, contre 7 % dans le budget, à un gel du recrutement et au non-remplacement des membres de cette catégorie de personnel jusqu'à la fin de l'exercice; et c) une réduction de 1,2 million de dollars au titre du personnel fourni par des gouvernements, due à un taux moyen de vacance de postes estimé à 48 %, contre 30 % dans le budget.

13. Dans le cadre d'une redéfinition des priorités pour l'affectation des fonds et afin de réduire autant que possible le montant global du dépassement prévu, la Mission a limité les voyages et les services de consultants aux activités qui ont une incidence directe sur l'exécution du mandat et la satisfaction des besoins opérationnels immédiats.

14. Compte tenu des circonstances exposées dans la présente note, l'allocation du crédit additionnel demandé pour la MONUSCO au titre de l'exercice 2014/15 et la mise en recouvrement du montant correspondant sont essentielles pour assurer le fonctionnement continu de la Mission aux fins de l'exécution de son mandat.

15. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 38 577 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, venant s'ajouter au crédit de 1 397 036 000 dollars qu'elle a ouvert pour le même exercice, aux fins du fonctionnement de la Mission, dans sa résolution 68/287;

b) Mise en recouvrement du montant total visé à l'alinéa a) ci-dessus, qui vient s'ajouter au crédit de 1 397 036 000 dollars qu'elle a ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.
